



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Octobre 2022 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 18 octobre 2022

Etaients présents : Mmes CHABIRAND Fanny, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mr BARDE Mickaël), PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André et HENRIET Christian (Pouvoir de Mme LEGER Marielle), Maire.

Etaients excusés : Mme LEGER Marielle (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), MM BARDE Mickaël (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien), CHARNOLE David, MOINARD David, VALADE David

Etait absent : Mr HERBRETEAU TOM

Etait secrétaire : Mr AUDOUIT Claude

Votants : 9 dont 2 pouvoirs

Ordre du jour

- 1 – Demande de subvention conciliateurs
- 2 – Bar tabac : Décision sur la poursuite du contrat de gérance après le 30 novembre 2022
- 3 – CCVSA : Ouverture du GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)
- 4 – Centre des Finances Publiques : Effacement surendettement
- 5 – Convivio : Avenant à la convention de restauration au 01/01/2021 révision des tarifs
- 6 – Zone AFR (Aide à la Finalité Régionale)
- 7 – Vendée Habitat : Modification règlement de lotissement suite à vente de logement
- 8 – Sydev : Electricité bâtiments communaux
- 9 – City Parc : Choix de l'entreprise
- 10 – Foyer rural : Choix entreprise local rangement tables...
- 11 – Sycodem : Convention regroupement des bacs
- 12 – Repas des aînés : Validation de l'animation
- 13 – Questions et informations diverses

Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mr Claude AUDOUIT, secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 12 septembre 2022

Mr le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2022 tel qu'il a été rédigé.

1 – Demande de subvention conciliateurs

Mr Le Maire présente la demande de subvention de l'association des conciliateurs qui permet d'apaiser

- Les problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, élagages, nuisances)

- Les différends entre propriétaires et locataires
- Les litiges sur les baux ruraux...

Après discussion, il est décidé d'attribuer à l'unanimité la somme de 40 €, spécifiée sur le document transmis.

2 – Bar tabac : Réflexion sur la poursuite du contrat de gérance après le 30 novembre 2022

Mr Le Maire informe que plusieurs hypothèses sont possibles

- Confirmation du non renouvellement du bail commercial à compter du 1^{er} décembre 2022 donc restitution des locaux vides à cette date. Où peut-on déplacer le bar tabac ?
- Renouvellement du bail entre Mr MICHONNEAU et propriétaire du fonds de commerce (actuellement mairie) pour une durée de 3 ans.

La commission des adjoints propose la prolongation du bail 3-6-9.

Mr GABORIAU demande si Mme GAUTIER est satisfaite de son activité et si renouvellement du bail le montant du loyer reste le même.

Mr HENRIET répond qu'au dernier contact qu'il a eu, Mme GAUTIER semble satisfaite alors qu'elle n'a pas encore eu les accords pour la mise en place du tabac et des jeux de la Française des Jeux, toujours en attente. Il confirme que le propriétaire est conscient qu'il sera nécessaire de réaliser des travaux si la gérante souhaite poursuivre l'activité dans le café.

Mr PHELIPEAU demande si le propriétaire a énoncé les travaux à effectuer éventuellement.

Mr HENRIET informe que cela a effectivement été évoqué oralement.

Après en avoir délibéré, il est décidé la prolongation du bail du 01/12/2022 au 30/11/2025 (8 voix pour et 1 abstention).

3 – CCVSA : Ouverture du GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)

Mr Le Maire informe que la convention principale a été signée et délibérée au Conseil Communautaire du 5 juillet 2022 et doit être complétée par une convention bilatérale entre la CCVSA et la commune.

Le dépôt et l'instruction peuvent être dématérialisés par téléprocédure via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), ce service est en place depuis le début de l'année (lien sur le site de la commune).

Le Conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la signature de la convention.

4 – Centre des Finances Publiques : Effacement surendettement

Mr Le Maire informe que le Centre des Finances Publiques demande une délibération du Conseil Municipal pour effacer la dette d'un administré d'un montant de 133 € 75 (cantine garderie) suite à la validation du dossier lors de la commission de surendettement du 7 avril 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'effacement du surendettement d'un montant de 133 € 75 (6 voix pour – 2 voix contre – 1 abstention). Le maire réitère son désaccord avec une telle procédure qui selon lui ne laisse pas vraiment le choix au conseil considérant que cela devrait être une décision simple de la Trésorerie.

5 – Convivio : Avenant à la convention de restauration au 01/01/2021 révision des tarifs

Mr Le Maire faire part d'un nouveau courrier de CONVIVIO sollicitant une demande de révision des tarifs suite

- Evolution des prix alimentaires et pénuries (+ 17%)
- Evolution du SMIC et impact sur les coûts des personnels (+ 8%)
- Evolution du prix des emballages et des matériels en inox (+ 20% emballage / + 60% bac)
- Evolution des prix des énergies (+ 450 %)
- Evolution du carburant et des coûts de transport (+ 25%)

Lors du conseil municipal du 16 mai dernier, le conseil avait accepté l'augmentation des tarifs des repas à compter du 1^{er} avril 2022.

Le conseil après en avoir délibéré, accepte le nouvel avenant à la convention de restauration à compter du 1^{er} novembre 2022 concernant la révision des tarifs (8 voix pour – 1 abstention).